



AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

POUR LA PROMOTION DE LA E-SANTE DANS LES SERVICES DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION A TITRE EXPERIMENTAL

Autorité responsable de l'appel à manifestation d'intérêt :

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
35 rue de la Gare
75935 Paris cedex 19**

**Date de publication de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt :
A partir du 15 mars 2019**

Date limite de dépôt des candidatures : 30 juin 2019

Pour toute question : ARS-IDF-DOSSIERS-CANDIDATURES-SSR@ARS.SANTE.FR

Agence régionale de santé
Ile-de-France
Millénaire 2

35 rue de la Gare
75935 PARIS cedex
www.ars.iledefrance.sante.fr

I- QUALITE ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE

Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

35 rue de la Gare

Millénaire 2

75935 Paris cedex 19

II- CONTENU DU PROJET ET OBJECTIFS POURSUIVIS

1. Contexte

Les technologies de l'information, les objets connectés et la e-santé en général prennent une place croissante dans le domaine de la rééducation et de la réadaptation, que ce soit au sein des établissements de Soins de Suite et de Réadaptation ou en pratiques libérales médicales et paramédicales.

La volonté de l'ARS est de soutenir un projet de e-santé concret et innovant dans le champ du SSR. Ce projet innovant doit porter sur des aspects techniques et/ou organisationnels de la prise en charge des patients.

2. Objet de l'Appel à manifestation d'intérêt et structures porteuses éligibles

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à promouvoir à titre expérimental la e-santé dans les services de soins de suite et de réadaptation franciliens.

L'appel à manifestation d'intérêt a pour objet d'améliorer, grâce à un projet innovant dans le champ de la e-santé, l'organisation du parcours de soins en vue de l'un au moins des objectifs suivants:

- favoriser, sécuriser et optimiser le retour et/ou le maintien au domicile ;
- améliorer la qualité de vie et l'autonomie de la personne handicapée ;
- lutter contre les inégalités d'accès aux soins.

Il peut s'agir d'un dispositif médical connecté et/ou d'une application mobile. Le dispositif peut être directement dédié et/ou s'intégrer au parcours de prise en charge de rééducation, réadaptation et de réinsertion du patient pour :

- permettre un recueil et une analyse de données permettant une évaluation de la situation de handicap prioritairement en milieu écologique ;
- apporter directement une plus-value thérapeutique dans l'acte de soin, de rééducation ou de réadaptation ;
- apporter une aide à la décision dans le projet thérapeutique.

Tous les champs du SSR sont concernés, y compris la prise en charge ambulatoire et la rééducation. Les personnes concernées par le parcours de soins sont les personnes handicapées quel que soit l'âge (y compris les enfants et les personnes âgées).

Le projet doit être porté conjointement par un industriel avéré, y compris une Start up, et des professionnels de santé de terrain expérimentés dans le champ du SSR.

Les inventeurs, les professionnels ou les industriels isolés ne seront pas retenus.

Le produit doit avoir atteint un stade de maturité de fonctionnement et de sécurité avéré et avoir un marquage CE.

Quelques exemples de domaine d'application (non exhaustif)

- télé-rééducation ;
- télé-expertise ;
- dispositifs (objets) connectés permettant un acte de rééducation, d'entraînement ou d'évaluation-mesure ;
- applications pour smartphone...

III- AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET ET CAHIER DES CHARGES

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt est publié aux Recueils des actes administratifs de la Préfecture d'Ile-de-France.

Cet avis comprenant le cahier des charges est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (<http://www.ars.iledefrance.sante.fr>)

La date de publication sur ce site internet vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture fixée au 30 juin 2019.

IV- PRECISIONS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent demander à l'Agence régionale de santé Ile-de-France des compléments d'informations, **exclusivement** par messagerie électronique à l'adresse suivante :

ARS-IDF-DOSSIERS-CANDIDATURES-SSR@ARS.SANTE.FR

en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à manifestation d'intérêt :

" AMI E-SANTE " .

L'Agence régionale de santé Ile-de-France s'engage à communiquer les réponses à caractère général ne pouvant entraîner de rupture d'égalité entre les candidats.

V- MODALITES D'INSTRUCTION ET CRITERES DE SELECTION

Les projets seront analysés par des instructeurs de l'ARS et sélectionné dans le cadre d'un comité constitué de représentants des fédérations et de personnalités qualifiées selon des critères définis ci-dessous et feront l'objet d'une pré-sélection.



Les projets pré-retenus seront retravaillés le cas-échéant avec les porteurs de projet avant de déterminer le ou les projet(s) effectivement validés. Cette décision fera l'objet d'une publication sur le site de l'Agence.

Les dossiers déposés après la date limite de dépôt ne seront pas recevables.

Critères de sélection du jury

Liés au dispositif :

Maturité du produit, caractère innovant, accessibilité, ergonomie et design d'usage, sécurisation d'utilisation, sécurisation des données numériques, interopérabilité...

Liés au cahier des charges

Cohérence avec les objectifs et le périmètre de l'Appel à manifestation d'intérêt, expérience et complémentarité des acteurs, qualité du protocole, cohérence avec le projet médical des acteurs professionnels de santé co-porteurs.

Critères spécifiques de l'ARS

Doit être en cohérence avec le PRS2 et Ma Santé 2022.

VI- DUREE ET FINANCEMENT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

L'expérimentation est prévue pour une durée de 12 à 18 mois ; période pendant laquelle des indicateurs de suivi seront transmis ponctuellement à l'ARS.

Il s'agit d'un financement en totalité ou en partie du projet par l'ARSIF. Le dossier présenté devra préciser la part d'autofinancement le cas-échéant.

Le budget disponible correspond à un montant de 100 000€ en année pleine ; un à trois projets pourra(ont) être financé(s) dans cette enveloppe.

Le soutien additionnel de collectivités, mutuelles ou institutions dans le champ de la santé est considéré comme un « plus ».

Le projet doit avoir atteint un degré de maturité prérequis et donc un certain nombre d'étapes ne seront pas pris en charge par le financement :

- la fabrication d'un prototype ;
- l'obtention d'un brevet ;
- les tests de conformité et de sécurité ;
- les opérations promotionnelles ;
- un financement indirect de personnels de la société ou des professionnels de santé en dehors du budget de fonctionnement du projet.

VII- MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

La date limite de réception des dossiers par l'Agence régionale de santé Ile-de-France est fixée au 30 juin 2019 (avis de réception par mail faisant foi).

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature complet selon la modalité suivante :

- **Dépôt sur la boîte mail générique de l'Agence à l'adresse ci-après :**
ARS-IDF-DOSSIERS-CANDIDATURES-SSR@ARS.SANTE.FR

VIII- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats s'efforceront de présenter un document unique, structuré et paginé, **d'un maximum de 15 pages hors annexes.**

Composition du dossier :

- Description de l'établissement porteur de projet ;
- Contexte ayant fait émerger ce projet ;
- Description de l'origine et des rôles respectifs des acteurs impliqués ainsi que de leurs collaborations antérieures éventuelles ;
- Présentation des objectifs du projet et du protocole d'expérimentation (les modalités d'expérimentation et d'évaluation) ;
- Présentation de l'apport médical pour le patient ;
- Identification du type et du nombre de patients ciblés ainsi que la fréquence d'utilisation le cas-échéant ;
- Description détaillée du budget proposé en indiquant les parts respectives entre le financement acquis et le financement demandé dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt ;
- Présentation du calendrier prévisionnel de mise en œuvre en année pleine.

Fait à Paris, le

Le Directeur de l'Offre de Soins

Didier JAFFRE



ANNEXE : Fiche contact à joindre au dossier

Nom de l'établissement porteur :

Adresse :

Téléphone :

Nom du Directeur :

Personne à contacter dans le cadre de l'AMI :

Adresse :

Téléphone : E-mail :